



DER/VH

OBJET : Arrêté complétant l'arrêté en date du 30 octobre 2018 portant ouverture et organisation du concours externe et interne d'ingénieur territorial - spécialité "ingénierie, gestion technique, architecture"

ARRÊTÉ N° DER19-280519	
Envoi Préfecture :	28/05/2019
Visa Préfecture :	28/05/2019
Affichage du :	28/05/2019
au :	28/07/2019

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
- Vu le décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale pour les titulaires d'un doctorat,
- Vu l'arrêté en date du 27 février 2016 modifié fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu l'arrêté en date du 30 octobre 2018 organisant un concours externe et interne d'ingénieur territorial pour 20 postes,
- Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2018 établissant la liste des membres des jurys de concours et examens professionnels pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2019,
- Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 11 janvier 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,
- Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury et les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du jury du concours externe et interne d'ingénieur territorial – spécialité « ingénierie, gestion technique et architecture » est fixée comme suit :

- Madame PERLOT-BASCOULÈS, Maître de Conférences à l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics d'ANGLET, Présidente du jury,
- Monsieur Jérémie MARCHAND, Directeur du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, remplaçant la Présidente en cas d'empêchement,

- Madame Isabelle CAILLETON, Conseillère Municipale à la Ville de PEYREHORADE (40),
- Madame Régine DAGUERRE, Membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, membre du Conseil d'Administration du CCAS de BIARRITZ,
- Monsieur Emmanuel DELHEURE, Responsable du Service Technique Intercommunal à l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur André MARREIN, Ingénieur territorial en chef de classe exceptionnelle au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Alain VIGNAU, Maire de BEUSTE, Membre titulaire du Conseil d'Administration du Centre de Gestion,
- Monsieur Pierre BRUNEAUX, Ingénieur principal territorial, Chef du service Patrimoine de la ville d'ANGLET, membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,
- Une représentante du CNFPT.

ARTICLE 2^{ème} : Sont désignés en qualité de correcteur des épreuves écrites d'admissibilité et/ou de l'épreuve orale d'admission :

- Monsieur Mourad ABOUZAID, Professeur Agrégé de mathématiques à l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics d'ANGLET,
- Monsieur Philippe CASTETS, Enseignant au Lycée Cantau à ANGLET,
- Monsieur Patrice CAZANOU, Ingénieur principal territorial au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Jean CONSEJO, Directeur Général des Services Techniques de la Ville d'ANGLET,
- Monsieur Cyril COURIOL, Directeur des Services Techniques de la Ville d'URRUGNE,
- Monsieur Benoît DUCASSOU, Professeur Agrégé à l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics d'ANGLET,
- Monsieur Philippe MARON, Maître de Conférences en mécanique à l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics d'ANGLET,
- Monsieur André MARREIN, Ingénieur territorial en chef de classe exceptionnelle au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Frédéric PARISSIER, Directeur du Centre Technique Municipal de la Ville de BAYONNE,
- Madame Céline PERLOT-BASCOULÈS, Maître de Conférences à l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics d'ANGLET.

ARTICLE 3^{ème} : Les autres dispositions de l'arrêté du 30 octobre 2018 demeurent sans changement.

ARTICLE 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 28 mai 2019

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/05/2019

des Pyrénées-Atlantiques
noir – CS 40609 – 64006 PAU Cedex
Internet : www.cdg-64.fr